

ÉTUDIANTS D'OUTRE-MER

Afin de pouvoir assurer les meilleures conditions d'étude pour les étudiants provenant des pays étrangers et des DOM-TOM, l'Institut applique les critères d'admission suivants :

1. Il faut remplir un dossier de candidature et le faire venir à l'Institut au plus tard la fin du mois de juin avant la rentrée des études. Ce dossier doit être accompagné :
 - a. *Des photos et les frais de dossier.*
 - b. *Nous nous occuperons de l'envoi et de la réception des feuilles de recommandation des personnes dont vous nous aurez fourni les adresses dans le dossier d'inscription.*
 - c. *D'une photocopie de votre passeport et de votre visa*
 - d. *Du relevé de notes des cours si vous en avez suivi quelques-uns dans un autre établissement. A vous d'en faire la demande auprès de cet établissement qui doit nous envoyer directement le relevé.*
 - e. *Des attestations des Églises, des missionnaires ou des individus qui acceptent de vous soutenir s'il y en a. Ces personnes doivent nous écrire directement à ce sujet, précisant leurs noms, adresse, numéro de téléphone et adresse email, ainsi que le montant de leur soutien.*
2. Afin de respecter le lien du mariage, l'harmonie de la famille et aussi de réduire les coûts de l'éducation, les candidats seront dirigés d'abord vers des établissements les plus près de chez eux, s'il y en a. Quand une telle école existe, l'I.B.P.B. n'accepte pas de candidat qu'à condition que son inscription dans celle-là soit impossible. L'Institut n'accepte des étudiants mariés qu'à condition qu'ils viennent en famille.
3. Une priorité est donnée aux candidats qui sont membres d'une Église en communion avec l'une des missions suivantes :
 - a. *Baptist Mid-Missions*
 - b. *Association of Baptists for World Evangelism*
 - c. *Evangelical Baptist Missions*
4. Le projet d'étudier à l'IBPB doit avoir l'approbation de votre Église locale.
5. Le candidat doit avoir la maîtrise de la langue française.

La direction de l'Institut